

# **Demande aux participants des cours 2014**

Aux cours de l'année 2013, on pouvait constater une certaine défaillance du côté des amateurs en ce qui concerne les connaissances des bases légales qui s'appliquent. Afin de ne pas perdre trop de temps lors de l'instruction, je prie tous les participants de se familiariser **AVANT LE COURS** un peu avec les documents suivants:

## **IMPORTANT**

Toutes les informations peuvent être visionnées ou téléchargées du site OFAC "Espace professionnel"

<http://www.bazl.admin.ch/experten/index.html?lang=fr>

## **Ordonnance du DETEC du 18 septembre 1995 sur la navigabilité des aéronefs**

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950260/index.html>

## **Communications Techniques de l'OFAC**

<http://www.bazl.admin.ch/experten/luftfahrzeuge/03278/index.html?lang=fr>

## **Consignes de Navigabilité**

<http://www.bazl.admin.ch/experten/luftfahrzeuge/ita/index.html?lang=fr>

Je vous remercie d'avance et j'espère de passer un cours intéressant avec vous

Alex Husy, instructeur